



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Instruments de musique

Question écrite n° 36595

#### Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui le jouent. Il y a deux sortes de bassons joués dans le monde : l'un d'origine allemande dit « basson allemand », basson Heckel « ou » Fagott « ; l'autre de tradition française dit « basson français ». Aujourd'hui, ce dernier est menacé. La libre concurrence entre ces deux instruments, qui devait être de règle, n'existe pas toujours. Ainsi : de récents concours de recrutement pour pourvoir des postes dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que ces examens étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand ; l'administration du futur opéra Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Or : l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires nationaux supérieurs de Lyon et de Paris ; quel avenir pour les bassonistes français et quelle serait alors la valeur d'un diplôme d'État ne permettant pas de se présenter dans un concours en France ? Tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient tous être remplacés par des instruments de fabrication étrangère. En conséquence il lui demande s'il compte tout mettre en œuvre pour sauvegarder et développer ce pan de la lutherie française, atout culturel du patrimoine national.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36595

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 654